

# Le Bagotier



Journal Sainte-Hélène-de-Bagot

MAI 2021

À LA UNE

04 SPAD

06 PAYSAGEMENT  
LAPIERRE

07 MOT DE LA DG

08 AVIS PUBLIC

08 TAXES - 2<sup>E</sup> VERSEMENT

09 DÉMÉNAGEMENT  
ET BACS

09 OMH - LOGEMENTS  
À LOUER

10 TENNIS - PROFESSEUR  
RECHERCHÉ

11 GARDIENS(NES)  
RECHERCHÉS

12 CAMP DE JOUR -  
INSCRIPTIONS EN LIGNE

14 RECENSEMENT 2021 -  
EMPLOI

15 ÉLECTIONS - APPEL DE  
CANDIDATURES JEUNES

27 AGRISTARS 2021

**BUREAU MUNICIPAL FERMÉ**

Lundi 24 mai – Journée des Patriotes

Jeudi 24 juin – Fête Nationale

Jeudi 1<sup>er</sup> juillet – Fête du Canada



LE JEUDI 24 JUIN, ON SOULIGNE NOTRE  
**FÊTE NATIONALE!**

## EN MODE COVID-19

Prestations mobiles, camions de rue  
et plus encore !

DÉTAILS À LA PAGE 13



Restez informés via [www.sainte-helene-de-bagot.com](http://www.sainte-helene-de-bagot.com)

 **Loisirs Sainte-Hélène**

Faire parvenir vos documents à publier en format Word AVANT le 10 de chaque mois  
pour la parution du mois suivant à [mun@sainte-helene-de-bagot.com](mailto:mun@sainte-helene-de-bagot.com)

421, 4<sup>e</sup> ave, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0  
[www.sainte-helene-de-bagot.com](http://www.sainte-helene-de-bagot.com)

# BIBLIO

Bibliothèque municipale de Sainte-Hélène-de-Bagot  
384, 6<sup>e</sup> avenue | 450 791-2455 poste 2300

**OUVERT SEULEMENT LE  
SAMEDI DE 9h30 À 11h30**



**CORONAVIRUS**

L'été est à nos portes et avec lui, nous l'espérons, un peu plus de liberté et des règles de confinement assouplis.

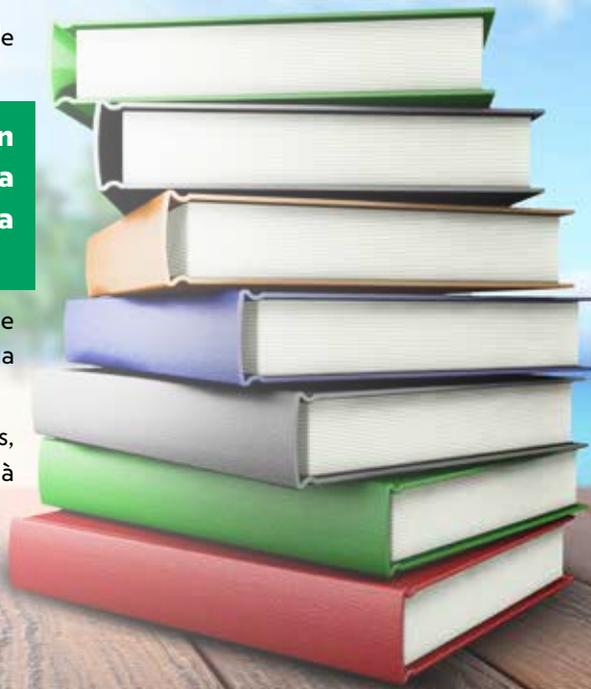
**Nous reprendrons à compter du mercredi 30 juin notre horaire d'été. À cet effet, la bibliothèque sera ouverte les mercredis soir de 19h00 à 21h00 et sera fermée le samedi.**

Nous disposons d'une boîte pour le retour des livres à l'extérieur de la bibliothèque si cet horaire ne répond pas à vos besoins durant la période estivale.

Nous reprendrons en septembre nos heures d'ouvertures normales, soit le samedi matin de 9h30 à 11h30 et le mercredi soir de 19h00 à 21h00, si les mesures gouvernementales nous le permettent.

Nous vous souhaitons un bel été plein de soleil.

Ginette Piché et l'Équipe de la Biblio.



## Sainte-Hélène-de-Bagot

Vous pouvez consulter le site de la FADOQ de Sainte-Hélène sur le site Internet de la Municipalité au [www.sainte-helenedebagot.com](http://www.sainte-helenedebagot.com) sous l'onglet LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE / FADOQ.

Nous espérons vous revoir en santé à l'automne. En attendant, nous vous souhaitons un bel été ensoleillé et de bonnes vacances en toute sécurité.

### Information

Jocelyne Jodoin, présidente, au 450 791-0105  
Gisèle Laliberté, vice-présidente, au 450 791-0304  
ou [1glali@sogetel.net](mailto:1glali@sogetel.net)



## ANNIVERSAIRES MOIS DE MAI



M. Jacques Laliberté .....	01
M. Luc Leclerc .....	05
M. Michel Forest .....	06
Mme Claire Laferrière .....	06
Mme Huguette Barré .....	07
M. Sylvain Malenfant .....	07
Mme Joanne Bolestridge .....	08
M. Bernard Picard .....	10
M. Marcel Birtz .....	14
M. Michel Daigle .....	16
Mme Sylvie Beauregard .....	17
Mme Réjeanne Dépeault .....	18
Mme Brigitte Phaneuf .....	21
Mme Sylvie Guignard .....	25
Mme Paulette Rajotte .....	26
M. André Larocque .....	27
Mme Thérèse Chagnon .....	27
M. Denis Houle .....	27
Mme Gisèle Forest .....	27
M. Stéphan Hébert .....	27
M. Marcel Bouthillette .....	28
Mme Mariette Senez .....	30

CONSEIL MUNICIPAL



MAIRE

STÉPHAN HÉBERT  
450 501-4731



CONSEILLER #1

JONATHAN HAMEL  
514 831-8229



CONSEILLER #2

MARTIN DOUCET  
450 502-0457



CONSEILLER #3

RÉJEAN RAJOTTE  
450 791-2297



CONSEILLER #4

PIERRE PARÉ  
450 278-2327



CONSEILLER #5

MATHIEU DAIGLE  
450 779-2136



CONSEILLER #6

POSTE VACANT

PERSONNEL  
MUNICIPAL



450 791-2455

BUREAU MUNICIPAL FERMÉ LE VENDREDI

**SYLVIE VIENS** | Directrice générale  
Poste 2240 • dg@sainte-helenedebagot.com

**SYLVIE VANASSE** | Directrice générale adjointe  
Poste 2250 • adj@sainte-helenedebagot.com

**MARTINE LUPIEN** | Adjointe administrative  
Poste 0 • mun@sainte-helenedebagot.com

**LUC GÉLINAS** | Directeur des travaux publics  
Poste 2260 • travauxpublics@sainte-helenedebagot.com

**FRANCIS RAJOTTE** | Directeur service des incendies  
incendie@sainte-helenedebagot.com

**OLIVIA BOURQUE** | Coordonnatrice en loisirs  
Poste 2310 • loisir@sainte-helenedebagot.com

**RAYMOND LESSARD** | Officier municipal en bâtiment  
Poste 2230 • inspecteur@sainte-helenedebagot.com  
Horaire : MARDI : 8h30 à 11h30 | JEUDI : 17h00 à 20h00



NUMÉRO D'URGENCE  
TRAVAUX PUBLICS  
SEULEMENT

Voici des exemples d'une urgence possible :



Fuite d'eau



Problème d'égout



Entrave à la circulation

En dehors des heures ouvrables de bureau :

450 250-2481



# La licence est obligatoire. Point.

C'est un investissement judicieux et une assurance pour votre compagnon.

Nous vivons présentement une période plutôt inhabituelle avec nos animaux de compagnie. Nous avons tous vu dans les derniers mois une recrudescence de la vente d'animaux et de plus en plus de citoyens ont un nouveau compagnon à 4 pattes. Il est important de bien les protéger et de bien les identifier.

La licence est le moyen le plus efficace et le plus sûr pour bien identifier votre chien ou votre chat. La licence pour chien est obligatoire pour TOUS les chiens de la province de Québec.

## Voici quelques faits :



La licence permet de retracer le propriétaire de l'animal rapidement 24 heures sur 24.



La licence peut éviter un séjour non nécessaire au refuge de la SPAD (stress pour votre animal et frais pour le propriétaire). En effet, nous contactons le citoyen afin qu'il puisse aller chercher son animal directement chez la personne qu'il l'a trouvé.



La licence vous permet de respecter la réglementation municipale et la Loi provinciale. Elle stipule notamment que TOUS les propriétaires ou gardiens d'un chien doivent se procurer la licence. Le fait de ne pas avoir la licence pour votre chien peut entraîner une amende de 250\$ + les frais. (alors que, selon la municipalité, la licence ne coûte qu'entre \$20 et \$30).



La licence permet aux organismes comme le nôtre d'offrir le service de contrôle animalier, de recevoir les quelques 5000 à 6000 animaux annuellement, leur donner tous les soins, les nourrir, les stériliser et les placer à l'adoption.

Saviez-vous que chaque année la SPAD permet une correspondance avec le propriétaire pour environ 1000 chiens ou chats perdus sans même que l'animal ne se présente au refuge?

Rendez-vous sur  
**spad.ca**  
pour enregistrer votre  
animal de compagnie.

## Contactez-nous !

1605, rue Janelle, Tél. 819 472-5700  
Drummondville Téléc. 819 472-1700  
QC J2C 5S5 Sans frais 1 855 472-5700

info@spad.ca | spad.ca





# COORDONNÉES À RETENIR

## BUREAU MUNICIPAL

Adresse: 421, 4<sup>e</sup> avenue, 2<sup>e</sup> étage  
Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec)  
J0H 1M0

Téléphone: 450 791-2455  
Télécopieur: 450 791-2550  
Courriel: mun@sainte-helenedebagot.com  
Site Internet: www.sainte-helenedebagot.com

Lundi au jeudi: 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

**CENTRE COMMUNAUTAIRE** 421, 4<sup>e</sup> avenue  
**CHALET DES LOISIRS** 425, 6<sup>e</sup> avenue  
**BIBLIOTHÈQUE** 384, 6<sup>e</sup> avenue

## SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE DRUMMOND (S.P.A.D.)

1-855-472-5700 • www.spadrummond.com

## RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

450 774-2350 • www.riam.quebec

## ÉCOCENTRES

450 774-2350

- St-Hyacinthe : 1880, rue Brouillette

- Acton Vale : 68, rue Noël-Lecomte

## COMMISSION SCOLAIRE DE ST-HYACINTHE

450 773-8401

## SÛRETÉ DU QUÉBEC

450 778-8500

## MRC DES MASKOUTAINS

Général : 450 774-3141 • www.mrcmaskoutains.qc.ca

Service d'évaluation : 450 774-3143

Service développement économique (DEM) : 450 773-4232

Programme de rénovation : 450 774-3159

Patrimoine : 450 774-5026

Cours d'eau : 450 768-3012

Bandes riveraines : 450 774-3159

Transport adapté : 450 774-8810

Transport collectif : 450 774-3173

MAI 2021

## AVIS PUBLIC

Pour consulter les Avis publics :

➔ 421, 4<sup>e</sup> avenue (bureau municipal)

➔ 425, 6<sup>e</sup> avenue (chalet des loisirs)

➔ www.sainte-helenedebagot.com  
(onglet AVIS PUBLIC)

## PAROISSE SAINTE-HÉLÈNE

450 791-2480

## ÉCOLE PLEIN SOLEIL

450 773-1237

## BUREAU DE POSTE DE SAINT-LIBOIRE

450 793-4188

## COMPTOIR DE SERVICE POSTAL DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

450 791-2666

655, rue Principale

## DÉPUTÉ PROVINCIAL

1-800-969-3793 • André Lamontagne

## DÉPUTÉ FÉDÉRAL

450 771-0505 • Simon-Pierre Savard-Tremblay

## CÂBLEVISION @

1 800 567-6353 • www.cablevision.qc.ca

## SOGETEL @

1 866 764-3835 • www.sogetel.com

## TÉLÉBEC @

1 888 835-3232 • www.telebec.com

## MASKATEL @

450 250-5050 • 1 877 627-5283 • www.maskatel.ca

D Déchet 
 R Recyclable 
 O Organique 
 F Férié

O Collecte des résidus domestiques dangereux 
 O Collecte des gros rebuts



RÉSERVATION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

	LOCATAIRE RÉSIDENT		LOCATAIRE NON-RÉSIDENT	
	sans taxe	avec taxes	sans taxe	avec taxes
Gymnase (centre com.)	369,65\$	425,00\$ (35\$/h, max.2h)	500,00\$	574,88\$
Chalet des loisirs	260,93\$	300,00\$ (30\$/h, max.2h)	304,41\$	350,00\$
Terrain de baseball	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Terrain de volley-ball	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Patinoire	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Terrain de tennis	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)

**POUR INFORMATION :** Martine Lupien 450 791-2455, poste 0 ou à [mun@sainte-helenedebagot.com](mailto:mun@sainte-helenedebagot.com)

**PUBLICITÉ POUR LE BAGOTIER | POUR INFORMATION :** Audrey Lapierre 450 381-2908 ou à [info@ideegraphik.com](mailto:info@ideegraphik.com)

**PAYSAGEMENT**  
*Lapierre*

EXIGEZ LE PROFESSIONNALISME  
D'UNE ENTREPRISE D'EXPÉRIENCE!

Sainte-Hélène-de-Bagot **450-791-2765**  
[www.paysagementlapierre.com](http://www.paysagementlapierre.com) [patricklapierre@ntic.qc.ca](mailto:patricklapierre@ntic.qc.ca)

RBQ 5592-8188-01

À la suite d'un tirage au sort parmi les annonceurs réguliers du Bagotier, la Municipalité de Ste-Hélène offre gratuitement cet espace publicitaire.



Sylvie Viens  
Directrice générale

Mai, enfin mai! Je vous avoue que c'est mon mois préféré! Tout fleuri, tout revit! C'est merveilleux et magique!

Que prévoyez-vous faire en mai? Des projets? Servez-vous en pour vous propulser, pour renâtrer pourquoi pas?



Comment trouvez-vous notre nouveau site Internet? Faites-nous part de vos commentaires et suggestions à [dg@sainte-helenedebagot.com](mailto:dg@sainte-helenedebagot.com). Un merci à Martine Lupien qui a travaillé fort pour que ce site soit des plus intéressants et conviviales.

## LE BUREAU MUNICIPAL DEMEURE FERMÉ AU PUBLIC À CAUSE DE LA COVID-19.

Sachez cependant que nous demeurons disponibles par téléphone et par courriel du lundi au jeudi. Vous avez des commentaires ou des questions, je vous invite à nous en faire part par courriel. Vous pouvez m'écrire personnellement au [dg@sainte-helenedebagot.com](mailto:dg@sainte-helenedebagot.com).



## QU'EST-CE QU'UNE FORÊT NOURRICIÈRE?

C'est une méthode de jardinage s'inspirant d'une forêt naturelle avec, en symbiose, un grand verger. Elle est composée de vivaces, d'arbustes et d'arbres nécessitant peu ou pas d'entretien. C'est un aménagement comestible pensé pour durer, nourrir le sol, la faune et l'homme.

Comme il a été annoncé dans le journal d'avril, un projet de forêt nourricière va démarrer très bientôt sur le terrain de l'ancien presbytère. Vous aimeriez participer? Il est toujours temps! N'hésitez pas à communiquer avec Maude Demers du CCCPEM à [maude.demers@cccpe.com](mailto:maude.demers@cccpe.com).

Tous ensemble, nous pouvons créer de beaux paysages et embellir ce beau village si riche en beauté.

## UNE POLITIQUE RELATIVE À L'ENTRETIEN DE CERTAINS CHEMINS PRIVÉS ouverts au public a été adoptée par le conseil municipal.

Vous pouvez obtenir copie de cette politique sur le site de la Municipalité au [www.sainte-helenedebagot.com](http://www.sainte-helenedebagot.com)

## IMPORTANT

## LES CITOYENS PEUVENT POSER DES QUESTIONS AU CONSEIL MUNICIPAL

La séance ordinaire du conseil municipal de mai se fera à huis clos.

Les citoyens sont invités à soumettre leurs questions par courriel à [dg@sainte-helenedebagot.com](mailto:dg@sainte-helenedebagot.com) ou par téléphone au 450 791-2455, poste 2240 au plus tard à midi, le 1<sup>er</sup> juin. Les questions seront posées à la période de questions à la séance du 1<sup>er</sup> juin et y seront répondues. La séance du conseil sera enregistrée et disponible dans les jours suivants sur notre site Internet au [www.sainte-helenedebagot.com](http://www.sainte-helenedebagot.com), onglet ADMINISTRATION MUNICIPALE / CONSEIL MUNICIPAL / PROCÈS-VERBAUX ET VIDÉO-CONFÉRENCES.



## ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 571-2021 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME RÉVISÉ ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 572-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

AVIS est donné que lors d'une séance tenue le 6 avril 2021, le conseil municipal a adopté les règlements suivants :

-Règlement numéro 571-2021 intitulé «Règlement modifiant le plan d'urbanisme afin d'attribuer une affectation résidentielle de forte densité à un secteur situé en bordure de la rue Paul-Lussier».

-Règlement numéro 572-2021 intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser la construction d'habitations multifamiliales dans la zone numéro 117 située en bordure de la rue Paul-Lussier».

Résumé du règlement numéro 571-2021 modifiant le plan d'urbanisme

Ce règlement a pour objet d'accorder une affectation du sol résidentielle de forte densité au terrain propriété de la municipalité, situé en bordure de la rue Paul-Lussier, en remplacement de l'affectation commerciale.

Objet du règlement numéro 572-2021 modifiant le règlement de zonage

Ce règlement a pour objet de créer, pour le terrain propriété de la municipalité situé en bordure de la rue Paul-Lussier,

une nouvelle zone résidentielle en vue d'y permettre la construction d'habitations multifamiliales sous forme de projet intégré. La hauteur maximale des habitations est de trois étages, sans excéder 11 mètres.

La municipalité régionale de comté des Maskoutains a délivré un certificat de conformité à l'égard de chacun de ces règlements le 29 avril 2021.

Ces règlements sont en vigueur depuis la délivrance des certificats de conformité de la MRC, soit le 29 avril 2021 et sont disponibles pour consultation sur le site internet de la municipalité, sous l'onglet Municipalité-Règlements. Les personnes intéressées peuvent également appeler au numéro (450) 791-2455, poste 2240 pour toute question ou information supplémentaire sur les règlements.

DONNÉ à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 5<sup>e</sup> jour du mois de mai 2021.

Sylvie Viens, Directrice générale et Secrétaire-trésorière

## TAXES MUNICIPALES 2<sup>e</sup> versement

### DATES D'ÉCHÉANCE

1 <sup>er</sup> versement	25 février 2021
2 <sup>e</sup> versement	26 mai 2021
3 <sup>e</sup> versement	24 août 2021

La municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot désire informer ses citoyens que le **2<sup>e</sup> versement des taxes municipales vient à échéance le 26 mai 2021.**

Veuillez prendre note que le taux d'intérêt applicable à toute somme due a été rétabli à 15% par année depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021.



## DÉMÉNAGEMENT ET BACS

RÉSIDUS DOMESTIQUES, MATIÈRES RECYCLABLES, MATIÈRES ORGANIQUES

**Le bac gris est la propriété du citoyen** (s'il est propriétaire). Vous êtes responsables du bac gris et de son achat.

**Vous déménagez ?** Si vous êtes propriétaire, apportez le bac gris avec vous. Si vous êtes locataire, le bac gris ne vous appartient pas. Le bac gris peut être acheté au bureau municipal ou à l'endroit de votre choix.

**Les bacs verts et bruns sont la propriété de la Municipalité.** C'est la Municipalité qui les fournit. Ils doivent être gardés propres et en bon état en tout temps.

**Lors d'un déménagement, les bacs verts et bruns doivent demeurer sur place. Vous déménagez et il n'y a pas de bacs verts ou bruns ? Appelez au bureau municipal au 450 791-2455, poste 0.**

## MOIS DE L'ARBRE ET DES FORÊTS

PLANTS D'ARBRES **GRATUITS**



Wow! En quatre jours, les 200 plants d'arbres à donner ont été réservés. L'an prochain, la commande de plants sera revue à la hausse, c'est super!

Nous sommes heureux que ce projet environnemental de replantation ait été accueilli avec autant d'enthousiasme par les citoyens.

Planter plus d'arbres un peu partout sur la planète aura pour effet de réduire les pressions exercées sur les forêts primaires. Ainsi, les habitats et la diversité biologique de ces forêts pourront être préservés de l'intervention humaine.

C'est une excellente manière de faire notre part pour le renouvellement de cette ressource naturelle indispensable!

Encore une fois merci vous disent les poumons de la terre!



Office d'habitation  
des Maskoutains

— et —  
d'Acton

## LOGEMENTS À LOUER À SAINTE-HÉLÈNE- DE-BAGOT

L'Office d'habitation des Maskoutains et d'Acton est un organisme à but non lucratif qui œuvre sur le territoire des MRC des Maskoutains et d'Acton et qui a pour mission d'aider les ménages à faible revenu à se trouver un logement à prix abordable. Le montant du loyer est fixé à 25% du revenu du ménage.

Pour Sainte-Hélène, l'immeuble est situé au 306, 5<sup>e</sup> Avenue et est dédié à la clientèle de 50 ans et plus.

**Actuellement nous avons 2 logements  
3 ½ litres pour occupation immédiate.**

**Pour être admissible :**

- vous devez avoir au moins 50 ans;
- avoir un revenu annuel de moins de 21 000,00\$;
- ne pas posséder des avoirs pour une valeur supérieure à 25 000,00\$.

**Pour plus d'informations ou pour une  
demande de logement :**

Madame Martine Cloutier au  
450 774-5188, poste 22.

# Les loisirs EN MOUVEMENT



La coordonnatrice des loisirs, Olivia Bourque, est fière de vous présenter le conseil d'administration du Comité des loisirs Ste-Hélène 2021-2022.



**Kathleen Marcoux**  
Présidente



**Réjean Rajotte**  
Vice-président



**Denis Bélanger**  
Administrateur



**Émily Séguin**  
Administratrice



**Josiane Seyer**  
Secrétaire

## PROFESSEUR DE TENNIS

(enfants et adultes)

## RECHERCHÉ

Nous recherchons actuellement un professeur de tennis, pour la saison estivale, afin d'offrir des cours privés ou semi-privés (bulles familiales) aux personnes de 5 ans et plus. Intéressez ?  
Communiquez avec Olivia Bourque au 450 791-2455 (2310).

## TERRAIN DE TENNIS ACCÈS À TOUS

Depuis le 12 avril 2021, les citoyens ont accès aux deux terrains de tennis. Aucune clé n'est nécessaire. La porte du terrain de tennis sera débarrée pour permettre un accès simple et facile. Aucun contrat à signer.

En tout temps, vous devez respecter les mesures émises par la Santé publique (nombre de joueurs permis, masque, hygiène, couvre-feu, etc.). Ces mesures peuvent changer rapidement. Il est également important de respecter les règlements de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot. Ceux-ci sont affichés près des terrains de tennis.

En cas de non-respect des règlements ou de vandalisme, la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot se réserve le droit de fermer l'accès aux terrains.

Information :  
Olivia Bourque au  
450 791-2455 (2310)

**SURVEILLANCE**





## GARDIENS ET GARDIENNES RECHERCHÉS

TU AS PLUS DE 12 ANS ET TU AIMERAIS  
TRAVAILLER AUPRÈS DES JEUNES CET ÉTÉ ?

Nous recherchons présentement des gardiens et gardiennes afin de venir en aide aux familles en besoin pour l'été 2021. Un bottin téléphonique sera mis à la disposition des parents et familles ayant besoin d'un ou d'une gardienne.

**Salaire** : à discuter (à la discrétion des familles)

**Exigences** : Tout jeune n'ayant pas eu son attestation de gardiens avertis devra suivre sa formation certifiée.

**Intéressé(e)s?**

Envoie-nous tes informations à l'adresse courriel suivante : [loisir@sainte-helenedebagot.com](mailto:loisir@sainte-helenedebagot.com) avant le vendredi 4 juin.

## COURS POUR LES JEUNES



Le cours de **GARDIENS AVERTIS** est présentement offert en mode virtuel. Nous vous invitons à visiter le site Internet de la Croix-Rouge pour de plus amples informations ou pour vous inscrire : [www.croixrouge.ca](http://www.croixrouge.ca) sous l'onglet : [cours-et-certificats/description-de-cours/description-des-cours-de-secourisme-a-la-maison/gardiens-avertis](http://www.croixrouge.ca/cours-et-certificats/description-de-cours/description-des-cours-de-secourisme-a-la-maison/gardiens-avertis)



Le cours **PRÊTS À RESTER SEULS!** est aussi disponible en ligne. Pour de plus amples informations ou pour vous inscrire, nous vous invitons à consulter le site Internet : [www.croixrouge.ca](http://www.croixrouge.ca) sous l'onglet : [cours-et-certificats/description-de-cours/description-des-cours-de-secourisme-a-la-maison/prets-a-rester-seul](http://www.croixrouge.ca/cours-et-certificats/description-de-cours/description-des-cours-de-secourisme-a-la-maison/prets-a-rester-seul)



**Familles de Sainte-Hélène,**  
soyez prêtes à vous inscrire!

Due à la situation actuelle, les inscriptions du camp de jour se feront exceptionnellement en ligne. Le formulaire d'inscription sera disponible à compter du **mercredi 12 mai** sur le site Internet de la Municipalité : [www.sainte-helenedebagot.com](http://www.sainte-helenedebagot.com) sous l'onglet **LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE / CAMP DE JOUR**.

Les places étant limitées due à la COVID, les inscriptions seront traitées par ordre de priorités. **Prendre note que le service du camp de jour sera disponible du 28 juin au 20 août 2021.** Le service fera exceptionnellement relâche le 1<sup>er</sup> juillet.

### **DOCUMENTS ET GUIDE DU PARENT**

Les documents relatifs au camp de jour seront mis en ligne au **début du mois de juin**. Nous vous invitons à les consulter afin de rester à l'affût de tout éventuel changement.

**LUNDI 14 JUIN:**

### **RENCONTRE DE PARENTS OBLIGATOIRE**

Nous répondrons à toutes vos questions concernant le déroulement du camp de jour 2021.

**QUAND :** lundi 14 juin

**HEURE :** 19h00

**LIEU :** Facebook Live sur la page Facebook des Loisirs Sainte-Hélène

### **Pour plus d'information:**

Olivia Bourque au 450 791-2455 (2310)  
[loisir@sainte-helenedebagot.com](mailto:loisir@sainte-helenedebagot.com)

Cette année **JEUDI 24 JUIN 2021**  
**La FÊTE NATIONALE**  
**viens jusqu'à VOUS**  
**SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT !**



**PRESTATIONS MOBILES**  
**13h00-17h00**



**Camions de rue**  
**au stationnement du presbytère :**



Le trajet des spectacles mobiles vous sera communiqué via l'infolettre et la page Facebook Loisirs Sainte-Hélène

Cantine Chez Méli pour vous régaler !

- Respectez les normes et règlements en vigueur et émis par la direction de la santé Publique -

En cas de pluie, l'événement sera modifié.

MERCI À NOS GÉNÉREUX COMMANDITAIRES :

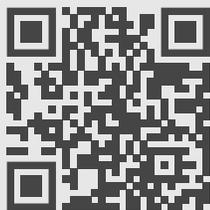




Votre recensement.

Votre collectivité.

Votre avenir.



## Statistique Canada embauche des employés locaux pour le Recensement de 2021!

Les écoles, le logement ainsi que les services de santé et d'urgence sont tous planifiés au moyen des données du recensement.

Nous embauchons environ 32 000 employés du recensement en vue de dénombrer chaque personne au Canada.

- Le taux de rémunération varie de 17,83 \$ à 21,77 \$ de l'heure **selon le poste**, en plus des dépenses admissibles.
- Les dates de début et de fin d'emploi varient selon le poste et le lieu, entre mars et juillet 2021.
- Vous devez être disponible pour travailler selon un horaire flexible, principalement les soirs et les fins de semaine.
- Dans le contexte actuel de la COVID-19, nous nous engageons à assurer la sécurité de nos employés en tout temps.

Aidez votre collectivité à planifier l'avenir — **postulez dès maintenant!**

**[www.recensement.gc.ca/emplois](http://www.recensement.gc.ca/emplois)**

ATS (un appareil de télécommunication pour personnes sourdes): **1-833-830-3109**



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

Canada



**Opération  
vaccination  
COVID-19**

**On continue de bien se protéger,  
même après avoir reçu le vaccin.**

### VACCINATION CONTRE LA COVID-19 EN MONTÉRÉGIE

La prise de rendez-vous pour les prochains groupes d'âge se déroulera selon le calendrier suivant:

- 7 mai 2021 : 35 ans et plus,
- 10 mai 2021 : 30 ans et plus,
- 12 mai 2021 : 25 ans et plus,
- 14 mai 2021 : 18 ans et plus;

Pour prendre rendez-vous, veuillez consulter le [site www.quebec.ca/vaccinCOVID](http://www.quebec.ca/vaccinCOVID). Si vous êtes dans l'impossibilité de le faire en ligne ou si vous éprouvez des difficultés, veuillez demander à un proche ou appeler au 450 644-4545 ou au 1 877-644-4545.



Toussez dans votre coude



Lavez vos mains



Gardez vos distances



Couvrez votre visage



**APPEL DE CANDIDATURES JEUNES :  
ÉLECTIONS MUNICIPALES 2021**

Bonjour,

Je m'appelle Alexandre, je suis agent de mobilisation pour **Citoyenneté Jeunesse** responsable du projet transpartisan La parole aux jeunes dans les municipalités.

Dans le cadre de ce projet, en partenariat avec le Secrétariat à la jeunesse du Québec, nous souhaitons offrir une série d'ateliers (tout le mois de mai) et du mentorat aux jeunes de 18 à 35 ans qui désirent présenter leur candidature aux prochaines élections municipales.

Nous souhaitons rejoindre un grand nombre de jeunes qui souhaitent s'engager dans les petites comme les grandes municipalités.

**ATELIERS À VENIR  
ÉLECTIONS MUNICIPALES 2021**

- Comprendre le milieu municipal – Jeudi 6 mai
- Les étapes d'une campagne bien réussie - Samedi 15 mai
- Bien communiquer sa campagne - Jeudi 20 mai
- Le financement de sa campagne - Samedi 29 mai
- Comment bien profiter de son été - Samedi 5 juin

**Pour connaître les détails des ateliers ou vous inscrire, consultez la page « Élections » sur le site Internet [www.sainte-helenedebagot.com](http://www.sainte-helenedebagot.com). Cliquez sur « Descriptif des ateliers et inscription ».**

Au plaisir,

**Alexandre Parent**

Agent de mobilisation

**Citoyenneté Jeunesse**

T: 514-294-2200

C: [elections@citoyennetejeunesse.org](mailto:elections@citoyennetejeunesse.org)



**Vous cherchez une façon de vous rendre à votre emploi estival, à vos cours d'été ou pour que votre enfant puisse aller s'amuser au camp de jour ?**

**Le service de transport collectif régional de la MRC des Maskoutains est LA solution !**

Que ce soit pour vous ou pour un proche, pour le travail, les études ou les loisirs, pour quelques fois seulement ou de façon régulière, le service de transport collectif régional à une place pour tout le monde.

Zone	Mode de paiement	Tarif par passage
1	<b>Passage simple</b>	<b>3,50 \$</b>
	Carte multipassage (10 passages)	<b>35,00 \$</b>
2	<b>Passage simple</b>	<b>4,00 \$</b>
	Carte multipassage (10 passages)	<b>40,00 \$</b>
3	<b>Passage simple</b>	<b>4,50 \$</b>
	Carte multipassage (10 passages)	<b>45,00 \$</b>

Les formulaires d'inscription sont disponibles sur le site internet de la MRC à l'adresse suivante : [www.mrcmaskoutains.qc.ca](http://www.mrcmaskoutains.qc.ca) ou sur demande en téléphonant au 450 774-3170.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement supplémentaire.

## La MRC des Maskoutains octroie 377 400 \$ à des organisations régionales

**Saint-Hyacinthe, le 30 avril 2021** – Au conseil d'avril, la MRC a confirmé les montants d'aide financière consentis à plusieurs organisations de la région par le biais des Fonds de développement rural (FDR), Fonds de soutien aux projets structurants et Fonds Régions et ruralité - Volet 2 (FRR-2). En tout, un peu plus de 377 400 \$ ont été distribués.

### Fonds de développement rural

Au total, 15 projets ont été acceptés au FDR et la MRC versera aux promoteurs une contribution financière totalisant 251 996 \$. Les voici :

#### Piste récréative de BMX

Municipalité de La Présentation – 20 000 \$

#### Réalisation de bacs potagers surélevés

Municipalité de Saint-Liboire – 3 780 \$

#### Bassin de rétention et accès cyclable

Municipalité de La Présentation – 17 320 \$

#### Un parcours adapté

Municipalité de Saint-Louis – 20 000 \$

#### Réaménagement du stationnement et de l'entrée du Boisé

Boisé de la Crête Saint-Dominique – 9 250 \$

#### Aménagement d'une piste cyclable rang d'Émileville

Ville de Saint-Pie – 20 000 \$

#### Revitalisation de la piste récréative de BMX

Municipalité de Saint-Dominique – 18 000 \$

#### Amélioration du Carrefour des Sports

Loisirs St-Simon inc. – 20 000 \$

#### À l'ombre du presbytère

Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot – 11 162 \$

#### Réaménagement du local de la FADOQ

FADOQ Saint-Simon – 20 000 \$

#### Poursuite de notre mission

Maison des jeunes Le Chalet – 9 000 \$

#### Aménagement d'une bande cyclable/piétonnière

Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton – 18 000 \$

#### Aménagement d'un parc récréatif canin

Municipalité de Saint-Hugues – 16 684 \$

#### Aménagement du parc Mon Repos

Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton – 18 000 \$

#### Amélioration de l'expérience client et des bâtiments

Notre monde magique de Noël – 30 800 \$

### Fonds de soutien aux projets structurants

Le Centre de recherche en infectiologie porcine et avicole (CRIPA), de la Faculté de médecine vétérinaire, a obtenu 25 000 \$ pour un projet relatif à l'amélioration de méthodes de prévention, de surveillance, de diagnostic et de traitement des maladies infectieuses pour le secteur porcin, avicole et oeufs de consommation.

Le CRIPA, par ses recherches et son développement, répond aux enjeux majeurs des filières porcines et avicoles comme le maintien de la santé et du bien-être des animaux, les performances en production, l'amélioration de la biosécurité, le contrôle des maladies infectieuses émergentes, etc.

### Fonds Régions et ruralité - Volet 2

La MRC a décidé d'accorder 100 400 \$ issus du FRR-2 à Saint-Hyacinthe Technopole et à l'Union québécoise de réhabilitation des oiseaux de proie (UQROP).

Saint-Hyacinthe Technopole obtient 50 400 \$ pour son Plan de développement touristique de la grande région de Saint-Hyacinthe (20 400 \$) et pour la relance des activités touristiques (30 000 \$).

D'ici mars 2022, Saint-Hyacinthe Technopole a prévu une série d'actions pour développer le positionnement stratégique de la destination de la MRC des Maskoutains, « Vitrine de l'agroalimentaire en évolution » et pour identifier et mettre en place des circuits gourmands.

De plus, la subvention du FRR-2 permettra de réaliser certaines des actions qui sont prévues au plan de développement afin de renforcer l'attractivité territoriale.

En ce qui concerne l'UQROP, le montant accordé à l'organisme contribuera à améliorer l'accessibilité au site de Chouette à voir! notamment par le remplacement du pont devenu nécessaire pour des raisons de sécurité.

Pour en savoir plus sur ces différents fonds administrés par la MRC, visitez notre site Internet : [www.mrcmaskoutains.qc.ca/menu](http://www.mrcmaskoutains.qc.ca/menu) à l'onglet Financement.

Source : Denyse Bégin, Agente de communication  
450 768-3001 | [dbegin@mrcmaskoutains.qc.ca](mailto:dbegin@mrcmaskoutains.qc.ca)



## Une 8<sup>e</sup> édition pour les Matinées gourmandes

**Saint-Hyacinthe, le 28 avril 2021** – Les Matinées gourmandes tiendront une nouvelle édition de juin à novembre prochain en mode virtuel et physique. En ce contexte particulier, il était important d'offrir une vitrine aux producteurs et transformateurs de la région et d'en faire profiter les citoyens de façon sécuritaire, tout au long de l'année.

**Les marchés physiques** auront lieu dans 9 municipalités de la MRC des Maskoutains. Il sera donc possible d'y faire l'achat de produits directement auprès des producteurs ou transformateurs participants. L'organisation s'est adaptée afin d'offrir une expérience qui répond aux besoins des citoyens, en tout respect des recommandations sanitaires émises par le gouvernement.

**Le marché en ligne des Matinées gourmandes** ([boutique.matinees-gourmandes.com](http://boutique.matinees-gourmandes.com)) sera également lancé quelques jours avant la tenue de chaque Matinée gourmande afin que les clients puissent faire leur commande en ligne et venir récupérer le tout sur place aux mêmes dates et heures que les marchés physiques.

### CALENDRIER 2021

Samedi 5 juin	Saint-Hyacinthe (Jardin Daniel A.-Séguin)
Jeudi 24 juin	Saint-Bernard-de-Michaudville
Samedi 17 juillet	Sainte-Madeleine
Samedi 7 août	Saint-Jude
Samedi 28 août	Saint-Louis
Samedi 25 septembre	Saint-Valérien-de-Milton
Samedi 16 octobre	Saint-Hugues
Samedi 6 novembre	Saint-Barnabé-Sud
Samedi 27 novembre	Sainte-Hélène-de-Bagot

### INSCRIPTIONS DÈS MAINTENANT POUR LES ENTREPRISES AGROALIMENTAIRES!

Dès maintenant, les producteurs et transformateurs intéressés à participer à cette édition peuvent remplir le formulaire : <http://bit.ly/formulaire-matinees-gourmandes-2021>. En tout temps, il est possible de communiquer avec l'équipe des Matinées gourmandes par courriel à [matinees@mrcmaskoutains.qc.ca](mailto:matinees@mrcmaskoutains.qc.ca).

Rappelons que cet événement est rendu possible grâce au Fonds de développement des territoires et au Fonds régions et ruralité de la MRC des Maskoutains.

Tous les détails entourant cette 8<sup>e</sup> édition sont disponibles sur le site officiel [www.matinees-gourmandes.com](http://www.matinees-gourmandes.com) et sur la page Facebook des Matinées gourmandes : [www.facebook.com/matineesgourmandes/](https://www.facebook.com/matineesgourmandes/) et de la MRC des Maskoutains : [www.facebook.com/mrcmaskoutains/](https://www.facebook.com/mrcmaskoutains/).

Cette année, célébrons nos producteurs et transformateurs de la région !

Source : Matinées gourmandes de la MRC des Maskoutains  
[matinees@mrcmaskoutains.qc.ca](mailto:matinees@mrcmaskoutains.qc.ca)

## Bravo aux gagnants!

Les récipiendaires des **prix Distinction-Famille** sont maintenant connus et la MRC vous les présente dans une vidéo en ligne sur son [site Internet](#) et sur sa page [Facebook](#).

Remise aux deux ans, cette récompense vise à reconnaître et à promouvoir la contribution de citoyens et d'organisations au développement du mieux-être et de la qualité de vie des familles établies sur notre territoire.

Dans la catégorie « *Citoyen* », le prix a été remis à **M<sup>me</sup> Sylvie Carbonneau**.



Dans la catégorie « *Organisme à but non lucratif et groupe de citoyens reconnu* », le prix a été décerné à l'organisme **La Maison de la famille des Maskoutains** pour son projet *Stratégie répit pour les familles*.

Dans la catégorie « *Commerce, entreprise et place d'affaires* », les membres du jury ont choisi de récompenser **Växa centre ressources**.

Dans la catégorie « *Institution publique* », le prix a été attribué au **Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe (CSSSH)** pour l'agrandissement de l'école de la Rocade, à Saint-Dominique.

Les membres du jury ont également accordé deux mentions de mérite. L'une à **M<sup>me</sup> Monique Perreault** et l'autre, à la **Boutique Cousin-Cousine**.

Prochain rendez-vous en 2022!



## Félicitations aux entreprises lauréates!

Cinq entreprises de la MRC se sont distinguées dans le volet Création d'entreprise à l'occasion de la finale locale du Défi OSEntreprendre cette année.

Pour souligner leur dynamisme et leur résilience en cette période particulièrement éprouvante pour les entrepreneurs, la MRC a choisi de vous les présenter dans [une série de courtes vidéos](#) enregistrées au moment de recevoir leur prix.

Voici les lauréats :

Catégorie *Services aux individus* :  
**Clinique vétérinaire St-Hyacinthe.**

Catégorie *Services aux entreprises* :  
**Gicleurs BG.**

Catégorie *Exploitation, transformation, production* :  
**À doré des bois.**

Catégorie *Bioalimentaire* :  
**Crème boulangerie pâtisserie.**

**NON NON OUI** a été récompensé dans la catégorie *Commerce*. Cette entreprise a également remporté la finale régionale du 22 avril dans sa catégorie et figure ainsi parmi les finalistes à l'échelon national. Les lauréats seront dévoilés le 9 juin.



Merci aux partenaires locaux de la MRC, soit la Chambre de commerce de la grande région de Saint-Hyacinthe, Saint-Hyacinthe Technopole, la SADC Saint-Hyacinthe | Acton et Espace carrière. Merci aussi aux membres du jury pour leur dévouement et leur implication.

Information : Denyse Bégin, agente de communication, au 450 768-3001.

Rendez-vous sur [mrcmaskoutains.qc.ca](http://mrcmaskoutains.qc.ca) ou [f MRC des Maskoutains](#) pour tous les détails.



RÉGIE  
INTERMUNICIPALE  
d'Acton et des Maskoutains

MIEUX TRIER  
C'EST MIEUX RECYCLER!

# COLLECTE DE RDD

*(Résidus domestiques dangereux)*



ANTIGELS, LAVE-VITRE, BATTERIES,  
COMBUSTIBLES, ESSENCE, HUILES  
USÉES ET FILTRES

FLUORESCENTS, AMPOULES  
FLUOCOMPACTES, PILES ET  
DÉTECTEURS DE FUMÉE

BONBONNES DE PROPANE

ENGRAIS, PESTICIDES, POISONS,  
MÉDICAMENTS ET PRODUITS  
D'ENTRETIEN DE SPA ET DE PISCINE

PEINTURES, VERNIS, SOLVANTS,  
AÉROSOLS, DÉCAPANTS, CIRES,  
POLIS, RÉCURANTS, NETTOYANTS  
ET JAVELISANTS

APPAREILS ÉLECTRONIQUES,  
ÉLECTRIQUES ET INFORMATIQUES

## LIEUX DE COLLECTE:

### SAINT-HYACINTHE:

900, avenue Turcot (Stade L.-P.-Gaucher)  
le 29 mai et le 11 septembre 2021  
de 8 h 30 à 16 h 30

### SAINT-JUDE:

940, rue du Centre (Centre communautaire)  
le 18 septembre 2021 de 7 h 30 à 11 h 00

### ACTON VALE:

1505, 3<sup>e</sup> Avenue (Centre sportif)  
le 18 septembre 2021 de 13 h 00 à 16 h 30

**On vous y attend!**

*La récupération  
sécuritaire des RDD  
est une excellente  
façon de protéger  
l'environnement!*

Pour plus d'informations:  
[www.riam.quebec](http://www.riam.quebec)  
450 774-2350



## OFFRE D'EMPLOI

### Préposé(e) à l'écocentre

- ✓ Tu aimes travailler auprès du public
- ✓ Tu aimes travailler à l'extérieur
- ✓ Tu es disponible les fins de semaine
- ✓ Tu es dynamique, autonome et responsable

## JOINS-TOI À NOTRE ÉQUIPE!

**À L'ÉCOCENTRE DE SAINT-HYACINTHE:** 1880, rue Brouillette  
**OU À L'ÉCOCENTRE D'ACTON VALE:** 68, rue Noël-Lecomte

### RESPONSABILITÉS

- Accueillir, diriger et informer les utilisateurs
- Surveiller les entrées et sorties
- Évaluer le type et le volume des matières apportées
- Faire respecter les normes de sécurité
- Assurer la propreté des lieux en tout temps

### CONDITIONS

- Horaire : samedis et dimanches
- Durée : du 17 avril au 28 novembre 2021
- Salaire : 15,46 \$/heure

Envoie ton curriculum vitae à Monsieur Réjean Pion, directeur général, à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, par courriel ou par la poste.



dgram@riam.quebec



2090, rue Chérier,  
Saint-Hyacinthe (Québec)  
J2S 8R3



Des questions?  
450 774-2350



COHABITATION HARMONIEUSE  
EN ZONE AGRICOLE EN MONTÉRÉGIE

« NOTRE CAMPAGNE, UN MILIEU DE VIE À PARTAGER »

## CHRONIQUE À PROPOS DES ODEURS AGRICOLES

Montérégie, le 3 mai 2021 – À ce temps-ci de l'année, certaines odeurs saisonnières liées aux activités agricoles peuvent être inconfortables. L'UPA de la Montérégie, 13 MRC et l'agglomération de Longueuil souhaitent informer la population sur l'importance de l'utilisation des engrais de ferme. Cette initiative est issue de la campagne de sensibilisation à la cohabitation harmonieuse en zone agricole qui a été lancée grâce au soutien financier du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ).

Bien que désagréables à sentir, le fumier et le lisier, résultant des déjections animales d'une exploitation agricole, sont des engrais naturels. Ils sont importants dans la régénérescence des sols cultivables. En clair, ils nourrissent la terre pour que celle-ci puisse, à son tour, nous nourrir en faisant pousser les végétaux, légumes et céréales.

Depuis plusieurs années, les producteurs agricoles privilégient de nouvelles façons de faire pour limiter l'impact de la fertilisation des sols. Des machineries permettent, par exemple, d'abaisser la propulsion du lisier grâce à des rampes, ce qui réduit sa projection dans les airs et atténue le déploiement des odeurs. L'enfouissement est également une pratique utile car en plus de ne pas générer beaucoup d'odeurs, cette technique augmente l'efficacité de la fertilisation.

Certains agriculteurs ont aussi mis en place des haies brise-vent qui créent, en même temps, une barrière contre les odeurs entre les propriétés agricoles et celles des autres habitants. D'autres privilégient l'entreposage du lisier dans des fosses étanches. Les éleveurs d'animaux, quant à eux, portent une attention particulière au stockage des fumiers en installant une toiture, en plantant des écrans boisés qui agissent comme brise-odeurs ou en améliorant les procédés de traitement des déjections de leur exploitation.

Il est difficile d'offrir un milieu agricole dépourvu d'odeurs, mais les agriculteurs, conscients du problème, mettent en place des techniques efficaces pour en diminuer les impacts. Ils sont également encadrés par des normes environnementales et tentent d'atténuer les inconvénients liés à leurs activités.

Rappelons que le projet de cohabitation harmonieuse en zone

agricole est d'envergure régionale. Il a pour objectif de favoriser le vivre ensemble et le dialogue entre les producteurs agricoles et les résidents. Les différents partenaires veulent démystifier les croyances, atténuer les contrariétés et aborder les enjeux liés au travail agricole. Il est important pour les instigateurs de ce projet de faire ressortir la multifonctionnalité de la zone agricole comme lieu de vie, de travail et de loisir.

### Au sujet des partenaires

Les partenaires du projet sont : les MRC d'Acton, de Beauharnois-Salaberry, de Brome-Missisquoi, du Haut-Richelieu, du Haut-Saint-Laurent, des Jardins-de-Napierville, de La Haute-Yamaska, de Marguerite-D'Youville, des Maskoutains, de Pierre-De Saurel, de Roussillon, de Rouville et de la Vallée-du-Richelieu, l'agglomération de Longueuil, la Fédération de l'UPA de la Montérégie (FUPAM) et la Direction régionale de la Montérégie du MAPAQ. Ces organismes mettent en commun les ressources et les efforts afin de se doter de stratégies et d'outils permettant d'assurer une portée de rayonnement régionale à cette campagne de sensibilisation. Ce projet a été financé par le MAPAQ dans le cadre du programme Territoires : priorités bioalimentaires et il se poursuivra jusqu'au mois d'octobre 2021.

Sources :Projet de Cohabitation :

Caroline Deschamps, Fédération de l'UPA de la Montérégie (FUPAM)

450 774-9154, poste 5227 cdeschamps@upa.qc.ca

Éléments promotionnels de la campagne de sensibilisation :

Brigitte Marcotte, Expansion PME

450 446-2880, poste 2703 bmarcotte@expansionpme.org





## LES ATTESTATIONS D'ÉTUDES COLLÉGIALES (AEC)

En ces temps de pandémie, un bref retour sur les bancs d'école peut être une solution intéressante à envisager afin de mieux se repositionner sur le marché du travail. Et lorsque l'on parle de courte formation, différentes voies peuvent être privilégiées, dont les attestations d'études collégiales (AEC), que je vous présente aujourd'hui.

Les AEC sont des formations pour adultes de niveau collégial, axées vers l'entrée rapide sur le marché du travail. La différence entre un diplôme d'études collégiales (DEC) et une AEC se trouve principalement dans le cursus scolaire, en regard de la formation de base. En effet, dans les programmes d'AEC, on ne trouve pas cours de base comme la littérature, l'anglais, la philosophie et l'éducation physique. L'horaire peut aussi varier; les attestations peuvent être offertes à temps plein ou à temps partiel, de jour ou de soir, en présentiel ou à distance. Les collèges s'adaptent aux réalités de la conciliation études-travail-famille des étudiants adultes.

### Conditions d'admission

Les institutions collégiales établissent leurs conditions d'admission selon différents critères liés à la formation. Généralement, les candidats doivent détenir au minimum un diplôme d'études secondaires ou son équivalent, soit l'attestation d'équivalence de niveau de scolarité de secondaire (AENS). Une expérience professionnelle liée au domaine d'étude est aussi parfois requise pour l'admission en formation. Les collèges utilisent également l'entrevue dans le processus afin de sélectionner leurs futurs étudiants. Afin de bien préparer votre dossier de demande d'admission, une conseillère des services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) peut vous accompagner dans ce processus.

### Une référence

Le site *Web Mon retour au cégep* répertorie toutes les attestations d'études collégiales offertes au Québec. La recherche peut être effectuée en sélectionnant un secteur d'activité, une région, un cégep, ou même, par mots-clés. Je vous invite à aller consulter cette plateforme, une multitude de courtes formations sont offertes pour toute une gamme d'intérêts, du domaine de la santé jusqu'à celui de la conception de jeux vidéo! [www.monretouraucegep.com](http://www.monretouraucegep.com)

### Un accompagnement avec SARCA mobile

Comme je l'ai mentionné ci-dessus, le service d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) peut vous offrir les services d'une conseillère en information scolaire et professionnelle gratuitement, directement à votre municipalité. N'hésitez pas à communiquer avec moi pour en connaître plus sur les services.

---

**Audrey Gatineau,**  
conseillère en information scolaire et professionnelle  
[audrey.gatineau@cssh.qc.ca](mailto:audrey.gatineau@cssh.qc.ca)

 Audrey Gatineau Pro

Centre  
de services scolaire  
de Saint-Hyacinthe  
Québec 



**PROCÈS-VERBAL - 6 AVRIL 2021**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT, convoquée à 19h30, tenue à 19h30, le mardi 4 mai 2021, à huis clos, en vidéoconférence à Sainte-Hélène-de-Bagot dont l'enregistrement vidéo sera publié sur le site Internet de la Municipalité.

**SONT PRÉSENTS :** Monsieur Jonathan Hamel, conseiller #1; Monsieur Martin Doucet, conseiller #2; Monsieur Réjean Rajotte, conseiller #3; Monsieur Pierre Paré, conseiller #4; Monsieur Mathieu Daigle, conseiller #5; Poste vacant, conseiller #6.

Formant le quorum, sous la présidence de monsieur le maire Stéphane Hébert.

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

Madame Sylvie Viens, directrice générale et secrétaire-trésorière; Monsieur Luc Gélinas, directeur des travaux publics.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19h30.

*Toute documentation utile à la prise de décision a été rendue disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance.*

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Résolution numéro 97-05-2021**

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité, d'accepter l'ordre du jour.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
5. PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes maximum) AUCUNE
6. ADMINISTRATION ET FINANCES
  - 6.1 Comptes à payer
  - 6.2 Dépôt - état comparatif
  - 6.3 Firme comptable - vérificateurs - contrat années 2021-2022
  - 6.4 Entente avec la Fabrique Ste-Hélène - installation sur le terrain de l'église - enseigne numérique
  - 6.5 Assurance collective - entériner le renouvellement 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024
  - 6.6 Enseigne numérique - excavation et électricité - contrat
  - 6.7 Avis de motion et dépôt du projet - règlement 577-2021 portant sur la gestion contractuelle et abrogeant le règlement 549-2019
7. TRAVAUX PUBLICS
  - 7.1 Politique relative à l'entretien de certains chemins privés ouverts au public - adoption
  - 7.2 Formation - Comité de santé et de sécurité
  - 7.3 Ressources humaines - directeur des travaux publics - Monsieur Luc Gélinas - confirmation d'emploi
  - 7.4 Balayage des rues - octroi de contrat 2021-2022-2023
  - 7.5 Facture CN - vandalisme barrières brisées - rang Saint-Augustin - réserve Carrières et sablières
8. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 8.1 Service de sécurité incendie - entretien habits de combat - contrat

MAI 2021

- 8.2 Service de sécurité incendie - achat appareils respiratoires
- 8.3 Service de sécurité incendie - fin d'emploi - pompier non formé - Tom Lussier
- 8.4 Formation pompier 1 pour Maxime Girard
- 8.5 Formation autopompe pour Pascal Martin, Olivier Bourque et Hugo Lapierre
- 8.6 Achats du service de sécurité incendie
9. HYGIÈNE DU MILIEU
  - 9.1 Formulaire à l'usage de l'eau potable 2019
10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
  - 10.1 Adoption du second projet de règlement numéro 573-2021 modifiant le règlement de zonage concernant les normes applicables à l'utilisation de conteneurs comme bâtiments accessoires et les règles visant à encadrer la production de cannabis dans les zones agricoles
  - 10.2 Bandes riveraines - personne chargée d'émettre des constats d'infraction
11. LOISIRS ET CULTURE
  - 11.1 Entente Satellite - achat d'expertise en prévention et sensibilisation concernant le cannabis
12. SUJETS DIVERS
13. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes maximum) AUCUNE
14. LEVÉE DE LA SÉANCE

**3. ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE****4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**Résolution numéro 98-05-2021**

Considérant que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021;

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Mathieu Daigle, il est résolu, à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021.

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil tient la séance à huis clos et en vidéoconférence. En raison des décrets 1020-2020 du 30 septembre 2020 et 1039-2020 du 7 octobre 2020, la Municipalité permet la transmission de questions écrites aux membres du conseil. Pour se faire, vous devez faire parvenir un courriel à la direction générale avant midi (12h) le jour de la tenue de la séance. Aucune question transmise.

**6. ADMINISTRATION ET FINANCES****6.1 COMPTES À PAYER**

**Résolution numéro 99-05-2021**

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, de permettre le paiement des comptes selon la liste qui a été remise aux conseillers, datée du 29 avril 2021 :

- Comptes pour approbation :	50 841,36\$
- Salaires :	53 959,22\$
- Comptes à payer :	239 671,58\$

et de prendre acte du certificat de la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à l'égard de la disponibilité des fonds, tel que reproduit ci-après:

Je, soussignée, Sylvie Viens, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, certifie



qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans la liste des factures à payer en date du 29 avril 2021, et d'approuver en conséquence, tel que soumis, ladite liste des factures à payer.

Sylvie Viens, Directrice générale et secrétaire-trésorière

## 6.2 DÉPÔT - ÉTAT COMPARATIF

La directrice générale dépose un rapport (*article 176.4 du Code Municipal du Québec*):

Le rapport compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci.

## 6.3 FIRME COMPTABLE - VÉRIFICATEURS - CONTRAT ANNÉES 2021-2022

### Résolution numéro 100-05-2021

Considérant que le contrat avec la firme de vérificateurs prenait fin au 31 décembre 2020;

Considérant la proposition d'offre de service du 20 avril 2021;

Sur proposition de Pierre Paré, appuyée par Mathieu Daigle, il est résolu, à l'unanimité, d'octroyer le contrat à la compagnie FBL comme suit :

2021 : 9 400\$ avant taxes

2022 : 9 900\$ avant taxes

## 6.4 ENTENTE AVEC LA FABRIQUE STE-HÉLÈNE - INSTALLATION SUR LE TERRAIN DE L'ÉGLISE - ENSEIGNE NUMÉRIQUE

### Résolution numéro 101-05-2021

Considérant que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a acquis une enseigne numérique;

Considérant que le terrain de l'église serait un endroit stratégique pour installer cette enseigne numérique étant donné sa localisation;

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Mathieu Daigle, il est résolu, à l'unanimité :

Que la directrice générale soit autorisée à signer une entente avec la Fabrique Ste-Hélène afin d'obtenir l'autorisation d'installer une enseigne numérique sur le terrain de la Fabrique et ce, sans frais. Il est entendu que la Fabrique pourra annoncer gratuitement sur cette enseigne numérique.

## 6.5 ASSURANCE COLLECTIVE - ENTÉRINER LE RENOUELEMENT 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024

### Résolution numéro 102-05-2021

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, d'entériner le renouvellement de l'assurance collective effectué par la directrice générale, madame Sylvie Viens, en date du 1er mai 2021 avec la compagnie SSQ assurance.

## 6.6 ENSEIGNE NUMÉRIQUE - EXCAVATION ET ÉLECTRICITÉ - CONTRAT

### Résolution numéro 103-05-2021

Considérant les demandes de prix faites pour l'excavation et l'électricité pour la pose de l'enseigne numérique :

- PP Deslandes 6 784\$ plus taxes
- Entreprises Électriques A&R 11 420\$ plus taxes

Sur proposition de Pierre Paré, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, d'octroyer le contrat pour l'excavation et l'électricité à la compagnie PP Deslandes au coût de 6 784\$ plus taxes.

Cette résolution est conditionnelle à l'acceptation de l'entente par la Fabrique Ste-Hélène telle que rédigée en la résolution # 101-05-2021.

## 6.7 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET - RÈGLEMENT 577-2021 PORTANT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 549-2019

Jonathan Hamel, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 577-2021 portant sur la gestion contractuelle et abrogeant le règlement 549-2019.
- dépose le projet du règlement numéro 577-2021 portant sur la gestion contractuelle et abrogeant le règlement 549-2019.

En raison des décrets 1020-2020 du 30 septembre 2020 et 1039-2020 du 7 octobre 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, le conseil tient la séance à huis clos, donc malgré l'article 445 du *Code municipal*, il n'y a pas eu copies du projet de règlement mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil mais est disponible sur le site de la Municipalité.

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours calendrier précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté.

Conformément à l'article 445 du z, la directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que le règlement a pour objet d'inclure au règlement des mesures favorisant les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec pour la passation de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique. Ces mesures s'appliqueront du 25 juin 2021 au 25 juin 2024 (3 ans).

## 7. TRAVAUX PUBLICS

### 7.1 POLITIQUE RELATIVE À L'ENTRETIEN DE CERTAINS CHEMINS PRIVÉS OUVERTS AU PUBLIC - ADOPTION

#### Résolution numéro 104-05-2021

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, que la politique relative à l'entretien de certains chemins privés ouverts au public soit adoptée.

### 7.2 FORMATION - COMITÉ DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ

#### Résolution numéro 105-05-2021



Considérant que la Municipalité a l'obligation de former un Comité de santé et de sécurité (CSS);

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité, que le Comité de santé et de sécurité (CSS) soit formé de :

- Martin Doucet, conseiller
- Marc Durocher, opérateur en eaux et journalier aux travaux publics
- Luc Gélinas, directeur des travaux publics
- David Lebel, assistant-directeur au service de sécurité incendie
- Sylvie Viens, directrice générale

### **7.3 RESSOURCES HUMAINES – DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS – MONSIEUR LUC GÉLINAS – CONFIRMATION D'EMPLOI**

#### **Résolution numéro 106-05-2021**

Considérant l'embauche de monsieur Luc Gélinas (résolution 52-03-2021 : Ressources humaines – directeur des travaux publics – embauche);

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Martin Doucet, il est résolu, à l'unanimité, de confirmer la permanence de monsieur Luc Gélinas au poste de directeur des travaux publics à partir d'aujourd'hui.

### **7.4 BALAYAGE DES RUES – OCTROI DE CONTRAT 2021-2022-2023**

#### **Résolution numéro 107-05-2021**

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Mathieu Daigle, il est résolu, à l'unanimité, d'octroyer le contrat à la compagnie Myrroy au coût de 125\$ de l'heure avant taxes pour les années 2021, 2022 et 2023.

### **7.5 FACTURE CN – VANDALISME BARRIÈRES BRISÉES – RANG SAINT-AUGUSTIN – RÉSERVE CARRIÈRES ET SABLIERES**

#### **Résolution numéro 108-05-2021**

Considérant la résolution 77-04-2021 relative à la facture du CN où il était inscrit 2 202,37\$ concernant du vandalisme aux barrières du chemin de fer sur le rang Saint-Augustin à Sainte-Hélène-de-Bagot;

Considérant qu'une erreur s'est glissée et que la facture était de 1 101,19\$;

Considérant que le CN ne possède pas une assurance responsabilité pour de tels incidents sur leurs équipements;

Considérant que selon les ententes signées avec le CN, la Municipalité ne peut pas se désister de payer pour ces dommages;

En conséquence, sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, que le conseil municipal paiera la facture au coût de 1 101,19\$.

Qu'une affectation de la réserve carrières et sablières soit faite au même montant de la facture.

## **8. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **8.1 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – ENTRETIEN HABITS DE COMBAT – CONTRAT**

#### **Résolution numéro 109-05-2021**

MAI 2021

Considérant que le contrat d'entretien pour les habits de combat du service des incendies doit être renouvelé;

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, qu'un contrat d'entretien (programme Fidélité) pour les habits de combat pour le service incendie soit autorisé avec Isotech instrumentation inc. filiale de L' Arsenal afin de profiter d'un 10% de réduction sur le prix demandé.

Que Francis Rajotte soit autorisé à signer ledit contrat pour la Municipalité.

### **8.2 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – ACHAT APPAREILS RESPIRATOIRES**

#### **Résolution numéro 110-05-2021**

Considérant la résolution 78-04-2021 demandant des soumissions par invitation;

Considérant l'ouverture publique des soumissions reçues le lundi 26 avril 2021 :

- |                           |                      |
|---------------------------|----------------------|
| • Aréo-feu ltée           | 107 661\$ plus taxes |
| • Protection incendie CFS | 108 725\$ plus taxes |

Considérant que le plus bas soumissionnaire est conforme au devis d'appel d'offres;

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Martin Doucet, il est résolu, à l'unanimité, d'octroyer l'achat de dix (10) appareils respiratoires à la compagnie Aréo-feu ltée au coût de 107 661\$ plus taxes.

Cette dépense sera affectée au fonds de roulement et sera remboursable sur 5 ans à partir de 2022.

### **8.3 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – FIN D'EMPLOI – POMPIER NON FORMÉ – TOM LUSSIER**

#### **Résolution 111-05-2021**

Considérant la résolution 133-07-2020 embauchant M. Tom Lussier comme pompier non formé;

Considérant les recommandations de Francis Rajotte, directeur des incendies;

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, de mettre fin à l'emploi comme pompier non formé de monsieur Tom Lussier au Service de sécurité incendie.

### **8.4 FORMATION POMPIER 1 – MAXIME GIRARD**

#### **Résolution numéro 112-05-2021**

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, d'autoriser la formation de pompier 1 pour Maxime Girard au coût de 6 025,00\$ plus taxes chez Services aux entreprises du Centre du Québec.

### **8.5 FORMATION AUTOPOMPE POUR PASCAL MARTIN, OLIVIER BOURQUE ET HUGO LAPIERRE**

#### **Résolution numéro 113-05-2021**

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Mathieu Daigle, il est résolu, à l'unanimité, d'autoriser la formation « Autopompe » pour Pascal Martin, Olivier Bourque et Hugo Lapierre au coût de



4 200\$ plus taxes chez Services aux entreprises du Centre du Québec.

## 8.6 ACHATS DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

### Résolution numéro 114-05-2021

Considérant les demandes et recommandations du directeur du service de sécurité incendie, Francis Rajotte;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Martin Doucet, il est résolu, à l'unanimité, de permettre les achats suivants :

- 2 habits de combat 2 613,00\$/ch plus taxes chez Aréo-feu
- 20 dossards de sécurité 15,00\$/ch plus taxes chez Tigre Géant

## 9. HYGIÈNE DU MILIEU

### 9.1 FORMULAIRE À L'USAGE DE L'EAU POTABLE 2019

#### Résolution numéro 115-05-2021

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité, d'accepter le dépôt du formulaire à l'usage de l'eau potable pour l'année 2019.

## 10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

### 10.1 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 573-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT LES NORMES APPLICABLES À L'UTILISATION DE CONTENEURS COMME BÂTIMENTS ACCESSOIRES ET LES RÈGLES VISANT À ENCADRER LA PRODUCTION DE CANNABIS DANS LES ZONES AGRICOLES

#### Résolution numéro 116-05-2021

Considérant que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire;

Considérant qu'il y a lieu de prévoir des dispositions particulières afin d'encadrer l'utilisation de conteneurs comme bâtiments accessoires;

Considérant que la municipalité entend adopter des mesures afin de diminuer les risques de nuisances générées par les odeurs provenant des installations de production de cannabis;

Considérant que le conseil municipal entend restreindre les enseignes numériques à celles installées à l'initiative de la municipalité;

Considérant que compte tenu des restrictions imposées par l'état d'urgence sanitaire le premier projet de règlement, adopté lors de la séance du 9 mars 2021, a fait l'objet d'une période de consultation écrite invitant les personnes et organismes à faire connaître leurs commentaires sur son contenu, en remplacement de l'assemblée publique de consultation;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance des commentaires transmis au cours de la période de consultation écrite sur le contenu du premier projet de règlement;

En conséquence, il est proposé par Martin Doucet, appuyé par Réjean Rajotte et résolu, sur division,

Que le conseil adopte, lors de la séance du 4 mai 2021, le second projet de règlement numéro 573-2021 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage concernant les normes applicables à

l'utilisation de conteneurs comme bâtiments accessoires et les règles visant à encadrer la production de cannabis dans les zones agricoles »;

Que ce second projet de règlement soit soumis à la procédure de demande de participation à un référendum, conformément à la loi, puisque celui-ci contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Mathieu Daigle vote contre.

### 10.2 BANDES RIVERAINES – PERSONNE CHARGÉE D'ÉMETTRE DES CONSTATS D'INFRACTION

#### Résolution numéro 117-05-2021

Considérant que le Conseil de la MRC des Maskoutains, lors de sa séance ordinaire du 10 mars 2021, a proposé et autorisé la signature d'une entente intitulée Entente intermunicipale pour la fourniture de services pour l'inspection et le service d'accompagnement de la bande de protection des rives concernant l'application des dispositions spécifiques relatives aux rives des cours d'eau des municipalités sur leur territoire correspondant aux aires d'affectation agricole – 2021-2026, le tout tel qu'il appert de la résolution numéro 21-03-77;

Considérant que le conseil de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, lors de sa séance ordinaire du 6 avril 2021, a adhéré et autorisé la signature de l'entente précitée, le tout tel qu'il appert de la résolution numéro 86-04-2021;

Considérant que cette entente pour la fourniture de services offre les services d'un inspecteur à temps plein et un conseiller à mi-temps et que le service aura les mêmes responsabilités, à l'exception de l'émission des certificats d'autorisation;

Considérant que, de ce fait, l'inspecteur de la MRC des Maskoutains appliquera les dispositions réglementaires de chaque municipalité concernant les mesures relatives aux bandes riveraines contenues à la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (RLRQ, c. Q-2, r.35), pour les mêmes municipalités désignées en Partie 12, et pour le même territoire visé, soit uniquement la zone agricole;

Considérant le règlement de zonage #380-2009 de la Municipalité entré en vigueur 17 juin 2009;

Considérant que le deuxième alinéa de l'article 147 du Code de procédure pénale (RLRQ, c. C 25.1) prévoit que la municipalité doit donner une autorisation écrite afin de délivrer un constat en matière duquel elle est poursuivante;

En conséquence, sur proposition de Pierre Paré, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité :

De nommer l'inspecteur des rives de la MRC des Maskoutains pour appliquer les dispositions contenues au règlement de zonage #380-2009 de la Municipalité et l'autoriser à émettre des constats d'infraction; et

Que cette résolution soit transmise à la MRC à mloisel@mrcmaskoutains.qc.ca et admin@mrcmaskoutains.qc.ca, et ce, avant le 31 mai 2021.

**11. LOISIRS ET CULTURE****11.1 ENTENTE SATELLITE – ACHAT D'EXPERTISE EN PRÉVENTION ET SENSIBILISATION CONCERNANT LE CANNABIS****Résolution numéro 118-05-2021**

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité :

D'entériner l'achat d'expertise en prévention et sensibilisation concernant le cannabis avec Satellite, organisme en prévention des dépendances au coût de 2 400\$.

Ce qui comprend :

- à l'ancien presbytère : 4 affiches en coroplaste style vieillot
- au terrain des loisirs : 2 affiches en coroplaste 60 x 30 avec œillets
- six (6) livres pour ajouter à la bibliothèque
- rédaction de texte pour le journal municipal
- publication style carte d'affaire pour relayer à leur site internet
- trousse de dépliants et d'affiches plastifiées

**12. SUJETS DIVERS****13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil tient la séance à huis clos et en vidéoconférence. En raison des décrets 1020-2020 du 30 septembre 2020 et 1039-2020 du 7 octobre 2020, la Municipalité permet la transmission de questions écrites aux membres du conseil. Pour se faire, vous devez faire parvenir un courriel à la direction générale avant midi (12h) le jour de la tenue de la séance. Aucune question transmise.

**14. LEVÉE DE LA SÉANCE****Résolution numéro 119-05-2021**

Sur proposition de Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, de lever la séance à 20h00.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions (*article 142 (2) du Code municipal*).

Stéphan Hébert, maire

Sylvie Viens, Directrice générale et secrétaire-trésorière

**Le procès-verbal est sujet à approbation par le conseil dans une séance ultérieure. Prendre note que le livre officiel des procès-verbaux, se trouvant au bureau municipal, a préséance sur toute autre version.**

## AGRISTARS 2021 : DEUX PRODUCTEURS DE SAINTE-HÉLÈNE HONORÉS



Le 27 avril dernier, l'UPA de la Montérégie honorait ses artisans et des entreprises agricoles du territoire dans le cadre du gala Agristars 2021. Cette édition spéciale, virtuelle, réinventée et empreinte de solidarité, s'est déroulée sous le thème de la santé psychologique.

Un montant total de 28 000 \$ a été remis à l'organisme Au cœur des familles agricoles (ACFA) pour le maintien de deux travailleurs de rang en Montérégie! Ensemble en Montérégie, nous avons récolté l'espoir!

Durant cette soirée, une quarantaine de prix d'engagement au sein de l'Union des producteurs agricoles ont été remis à des producteurs de l'ensemble de la région pour leurs années d'engagement au sein de l'Union. **Du lot, on retrouve des distinctions pour deux producteurs de Sainte-Hélène-de-Bagot, Michel Daigle, 40 ans d'implication et Pierre Paré, 25 ans d'implication.**

Producteur de bovins, M. Daigle s'est d'abord impliqué dans son syndicat local. Il a aussi été membre du conseil d'administration des Producteurs de bovins du Québec et aujourd'hui il siège au sein Chairman of National Cattle feeders association.

De son côté, Pierre Paré est producteur de grains, de semences et de porcs. Dans les années 90, il a siégé sur le comité consultatif agricole de la MRC des Maskoutains et où il a participé à la négociation de règlements de contrôle intérimaire.

Il a aussi été président du syndicat de base Maska. Il est administrateur au syndicat local Maskoutains Nord-Est depuis 2012 et aux Producteurs de semences du Québec depuis 2013. Il est également conseiller municipal de Sainte-Hélène.

*Daniel Beaucauge et Carole Lanoie, propriétaires*  
 325, 3e rang Sainte-Hélène-de-Bagot Qc J0H1M0  
 Tél.: 450 791-2055 (domicile) Cell.: 450 888-3143

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
QUÉBEC

Bureau de circonscription  
 1072, rue Dubois, Acton Vale (Québec) J0H 1A0

Téléphone : 450 546-3251  
 Télécopieur : 450 546-5794  
 Sans frais : 1 800 969-3793

André Lamontagne.John@assnat.qc.ca

André Lamontagne  
 Député de Johnson  
 Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries  
 et de l'Alimentation ministre responsable  
 de la région Centre-du-Québec

**DEGRANDPRÉ**  
 PUIITS - POMPES - TRAITEMENT D'EAU

**WARWICK | VICTORIAVILLE | DRUMMONDVILLE**  
 1, ROUTE 116 Est | 389, BOUL. DES BOIS-FRANCS N | 5224, BOUL. ST-JOSEPH

**888-797-3286** **GROUPEDGP.COM**  
 info@groupedgp.com RBQ : 8335-7996-13

**Joanie Richard**  
 Pharmacienne propriétaire

> Livraison gratuite dans votre secteur

5950, rue Martineau  
 Saint-Hyacinthe (Québec) J2R 2H6  
 T 450 796-4006 • F 450 796-4010  
 pharmacie.jrichard@accespharma.ca  
 www.accespharma.ca

**DF COFFRAGES**  
 ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

RÉSIDENTIEL - COMMERCIAL - AGRICOLE

**DAVID FLUET** | PROPRIÉTAIRES  
**MARTIN FLUET**

☎ 450 888-1313  
 780, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot  
 www.dfcoffrages.com

TRAVAUX DE BÉTON  
 STRUCTURE D'ACIER  
 CHARPENTE DE BOIS

RBQ 8335-0868-42

**AspirateurFR**  
 RÉSIDENTIEL • COMMERCIAL • INDUSTRIEL  
 SERVICE À DOMICILE

DÉPOSITAIRE

**DRAINVAC**  
**MITVAC**  
*Hyvac*  
**VAPORE**

Francis Rajotte  
**450 502-7349**  
 francis@aspirateurfr.com  
 2720, Boul. Laurier Est  
 Saint-Hyacinthe Qc  
 J2R 1P8

**ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN AGRICOLE**

► **SERVICES SPÉCIALISÉS REMO** ◀  
 COMMERCIAL & RÉSIDENTIEL

**450 791-2209** REMO KESSELING  
 servicesspecialisesremo@hotmail.com

**305, 5<sup>e</sup> avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot**

RBQ 8348-4337-09

Projet clé en main  
 Pose de portes et fenêtres  
 Revêtement extérieur  
 Gestion de projet  
 Projet domiciliaire  
 Garantie Maison Neuve  
 Installation de murs et de planchers préfabriqués

**450 791-2221**  
 PATRICK ROY, président

865, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0

**Sophie Joubert**  
 décoratrice designer

Services complets de décoration  
 d'aménagement intérieur

**450 791-2328**  
 d.deco.design@hotmail.com  
 SUR RENDEZ-VOUS

**450 791-2431**

521, rang Sainte-Hélène, Sainte-Hélène-de-Bagot

*Efficacité et expérience depuis plus de 30 ans!*



Communiquez avec moi  
pour en savoir plus  
sur nos rabais employés !

**Judith Racicot**  
jraticot@lussierchevrolet.com

**450 778-1112** poste 260  
Cell.: **450 278-2697**

SUIVEZ-NOUS SUR **facebook**

## PRIX DES EMPLOYÉS

VOUS PAYEZ LE MÊME PRIX QUE NOUS\*



Yves Léonard

329, rue Henri-Paul Forest  
Ste-Hélène-de-Bagot (Qc) J0H 1M0  
RBQ : 5687-7996-01

Cell. : 450 518-4128  
Tél. : 450 381-4128  
yleonard20@hotmail.com



337, 3<sup>e</sup> rang  
Sainte-Hélène  
QC J0H 1M0

### Débosselage Peinture

- ▷ Anti-rouille ▷ Redressement de châssis
- ▷ Pose de pare-brise ▷ Estimation d'assurance

**450.791.2217** FAX: 450.791.2219

# FDF

## Plomberie et Services

Une Entreprise de Francis Dussault  
☎450-209-7326 ✉servicesfdf@gmail.com



**ENTREPRENEUR ELECTRICIEN**

154, Saint-Patrice, Saint-Liboire QC, J0H 1R0  
**PIERRE DION**

**RÉSIDENTIEL | COMMERCIAL | INDUSTRIEL | AGRICOLE**



**SANS FRAIS** 1 800 808-4481 | [www.dionelectrique.ca](http://www.dionelectrique.ca)



PUREBEDDING

## Ripe de Papier Super Absorbante

## 5 X PLUS ABSORBANTE QUE LA RIPE DE BOIS

- Absorption instantané
- Pas de ruissellement
- Réduit vos coûts \$\$\$
- Réduit les odeurs d'ammoniaque
- Réduit de 50% le volume du fumier
- Choix écologique sans poussière
- Se composte très rapidement

326, 2<sup>e</sup> rang, Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0  
dany.grenier28@icloud.com  
[www.purebedding.ca](http://www.purebedding.ca)

**DANY GRENIER**  
Représentant  
Cell.: 450 888-4455

**MARCEL ET PAUL-ANDRÉ BOUTHILLETTE S.N.C**  
 Agent Ultramar/Corporation Pétroles Parkland



mpabouthillette@ntic.qc.ca  
 450-791-2462 • 1 888-791-2462 • 819 477-1838  
 277, 5<sup>e</sup> avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot Qc J0H 1M0

ALIMENTATION **FAMILLE**  
 **Croteau** INC.

*Émilie & Daniel Croteau*  
 Épiciers, propriétaires

**Marché Ste-Hélène**  
 685 rue Principale  
 Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0  
 Tél. : 450-791-2412 Téléc. : 450-791-2823




Érablière  
**L'Autre Versan**

- ✳ Repas de cabane à sucre
- ✳ Traiteur froid et chaud
- ✳ Produits de l'Érable
- ✳ Cuisine du terroir

**OUVERT À L'ANNÉE**

Hélène Belley & Stephan Roy  
 350, 4<sup>e</sup> rang, Sainte-Hélène-de-Bagot  
 450-791-2616



*Émilie & Daniel Croteau*  
 Propriétaires

**Bonisoir Ste-Hélène**  
 569 rue Principale  
 Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0  
 Tél. : 450-791-2232 Téléc. : 450-791-2495

ALIMENTATION **FAMILLE**  
 **Croteau** INC.

Excavation  
**Sylvain Plante**  
 R.B.Q. 8102-7773-03 et Fils Inc.

217, Rang Charlotte  
 Saint-Liboire, Qc J0H 1R0

**TERRASSEMENT • TRANSPORT • DEMOLITION**  
 Gravier • Sable • Pierre  
 Terre à jardin  
 Terre à gazon tamisée  
 INSTALLATION DE FOSSES SEPTIQUES  
 ET DE CHAMPS D'ÉPURATION  
 MARTEAU HYDRAULIQUE ET CONTRÔLE LASER  
 PEIGNE DE DÉFRICHEMENT • GODET EN V




*Sylvain* : 450 793-2534 *Bar.* : 450 793-2535

*Lise Guillemette*  
 Orthothérapeute

Tél.: 450.794.2900  
 491 St-François, St-Hugues, J0H 1N0

**450-791-2144**

Coiffure pour Elle et LUI

*Salon Francine Fluet Ent.*

526, 3<sup>e</sup> rang  
 Ste-Hélène de Bagot  
 J0H 1M0



*Relais Routier Petit*

PIER MEMBRE  


**450 791-2122**  
 www.relaispetit.ca | info@relaispetit.ca  
 549, 3<sup>e</sup> rang, Sainte-Hélène (Québec) J0H 1M0  
 (Autoroute 20, sortie 152)




RBO 5592-8188-01

**PAYSAGEMENT**  
*Lapierre*



Sainte-Hélène-de-Bagot  
 www.paysagementlapierre.com

**450-791-2765**  
 patricklapierre@ntic.qc.ca



**Matériaux de construction  
Quincaillerie  
Intrants et services agricoles**



655, Principale, Sainte-Hélène-de-Bagot

**450 791-2666**

[coopste-helene.qc.ca](http://coopste-helene.qc.ca)

# **LAFORCE MÉCANIQUE**

**450 381-AUTO**

TRAITEMENT  
POUR PARE-BRISE



EN RÉPARATION AUTOMOBILE  
ATELIER DE MÉCANIQUE

**NOUVEAU**  
ALIGNEMENT AUTOMOBILE

## **MÉCANIQUE GÉNÉRALE**

(FREINS, ÉCHAPEMENT, SUSPENSION,  
DIRECTION ET BIEN PLUS...)

## **CHANGEMENT D'HUILE**

## **TÉMOIN D'ANOMALIE**

(MOTEUR, AIR BAG, ABS, TPMS...)

## **AIR CLIMATISÉ**

## **VENTE ET INSTALLATION DE PNEUS**

## **GONFLAGE DE PNEUS À L'AZOTE**

## **ENTRETIEN COMPLET DES VÉHICULES**

## **PETITE SOUDURE (MIG)**

## **VOITURES DE COURTOISIE**

844, rue Paul-Lussier  
SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT  
**450 381-2886**

**SITUÉ DANS LE  
PARC INDUSTRIEL**

HORAIRE  
HABITUEL

**LUNDI AU VENDREDI  
7H30 À 17H30**

Maintenant avec **RE/MAX**  
*Toujours à votre service!*



**Martin Lussier**

Courtier immobilier agréé DA

**450.230.6667**



RE/MAX  
/// RENAISSANCE / 3100 AVENUE CUSSON • 450-771-7707

Ristourne



Desjardins  
Caisse de la Vallée d'Acton

**Partager,  
c'est dans  
nos valeurs.**